

**COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE**  
- : -  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MARS 2015**  
**A 19 HEURES**  
- : -  
**COMPTE RENDU**  
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, le mardi 24 mars à 19 heures.

**Etaient  
présents :**

M. Christophe DUMONT  
**Maire**  
M. Jean-Paul HOURNON  
M. Didier CARREZ  
Mme Caroline FAIVRE  
M. Patrick ALLARD  
Mme Isabelle TAILLEZ  
M. Jean-Claude DESMENEZ  
Mme Marie-Josée DELATTRE  
M. Freddy DELVAL

**Adjoints**

M. Jean-Michel CHOTIN (jusqu'à 21h54)  
M. Henri JARUGA  
M. Dimiti WIDIEZ  
Mme Sylvie DORNE  
M. Pascal DAMBRIN  
Mme Claudine BEDENIK  
M. Jean-Pierre BERLINET  
Mme Jocelyne GEMZA  
Mme Françoise SANTERRE  
M. Jean-Luc JOUVENEZ  
Mme Christiane DUMONT  
Mme Josyane BRIDOUX (jusqu'à 23h22)  
Mme Véronique LEGRAND  
M. Bruno WOSINSKI  
M. Victor GUERIN  
M. Vincent CAMPISANO

**Conseillers Municipaux**

**Etaient absents,  
excusés  
représentés :**

Mme Johanne MASCLET (procuration à M. Didier CARREZ, du 24 mars 2015),  
**Adjointe au Maire ;** M. Jean-Michel CHOTIN (procuration, à compter de  
21h54, à Mme Christiane DUMONT, du 24 mars 2015), **Conseiller municipal ;**  
Mme Fatima LESPAGNOL (procuration à M. Henri JARUGA, du 24 mars 2015),  
Mme Lise WIDIEZ (procuration à M. Jean-Paul HOURNON, du 24 mars 2015),  
Mme Elise SALPETRA (procuration à M. Patrick ALLARD, du 24 mars 2015),  
**Conseillères municipales ;** M. Christian ENTEM (procuration à  
Mme Josyane BRIDOUX, du 24 mars 2015), M. Jean-Pierre STOBIECKI  
(procuration à Mme Véronique LEGRAND, du 19 mars 2015),  
**Conseillers municipaux ;** Mme Cerasela POP (procuration à M. Victor  
GUERIN, du 24 mars 2015), Mme Lucie DEBLANGY (procuration à M. Bruno  
WOSINSKI, du 24 mars 2015), **Conseillères municipales.**

**Etaient absents  
non excusés :**

Mme Josyane BRIDOUX (départ avant l'exposé de la dernière délibération  
inscrite à l'ordre du jour – présentation du rapport annuel sur le prix et la  
qualité du service public d'eau potable en 2013, rédigé par la Communauté  
d'Agglomération du Douaisis-, à 23h22), **Conseillère municipale ;** M.  
Christian ENTEM (à compter de 23h22, au moment du départ de Mme Josyane  
BRIDOUX à laquelle il avait donné procuration), **Conseiller municipal.**

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dimitri WIDIEZ a été nommé secrétaire de séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VALIDE** le procès-verbal de la séance du 06 février 2014, à l'unanimité des 33 membres présents et représentés.

**I/ AFFAIRES FINANCIERES**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

**1) A l'unanimité des 31 membres ayant pris part au vote,**

**ADOpte** le budget primitif 2015 dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
013	Atténuation des charges	31		2
70	Produits des services, du domaine et ventes	31		2
73	Impôts et taxes	31		2
74	Dotations et participations	31		2
75	Autres produits de gestion courante	31		2
76	Produits financiers	31		2
77	Produits exceptionnels	31		2
78	Reprise de provisions budgétaires	31		2
Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	31		2
012	Charges de personnel et frais assimilés	31		2
014	Atténuations de produits	31		2
65	Autres charges de gestion courante	31		2
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	31		2
66	Charges financières	31		2
67	Charges exceptionnelles	31		2
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	31		2
022	Dépenses imprévues	31		2
023	Virement à la section d'investissement	31		2
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	31		2
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	31		2

<b>Chapitre</b>	<b>INVESTISSEMENT Recettes</b>	<b>Votes favorables</b>	<b>Votes non favorables</b>	<b>Abstentions</b>
010	Stocks	31		2
13	Subvention d'investissement (hors 138)	31		2
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	31		2
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	31		2
204	Subventions d'équipement versées	31		2
21	Immobilisations corporelles	31		2
22	Immobilisations reçues en affectation	31		2
23	Immobilisations en cours	31		2
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31		2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31		2
138	Autres subventions d'investissement non transférées	31		2
165	Dépôts et cautionnements reçus	31		2
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	31		2
26	Participations et créances rattachées	31		2
27	Autres immobilisations financières	31		2
024	Produits des cessions d'immobilisation	31		2
021	Virement de la section de fonctionnement	31		2
040	Opérations d'ordre	31		2
041	Opérations patrimoniales	31		2
<b>Chapitre</b>	<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>	<b>Votes favorables</b>	<b>Votes non favorables</b>	<b>Abstentions</b>
010	Stocks	31		2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31		2
204	Subventions d'équipement versées	31		2
21	Immobilisations corporelles	31		2
22	Immobilisations reçues en affectation	31		2
23	Immobilisations en cours	31		2
10	Dotations, fonds divers et réserves	31		2
13	Subventions d'investissement	31		2
16	Emprunts et dettes assimilées	31		2
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	31		2
26	Participation et créances rattachées	31		2
27	Autres immobilisations financières	31		2
020	Dépenses imprévues	31		2
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	31		2
041	Opérations patrimoniales	31		2

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables,

- 02 abstentions (Monsieur Jean-Pierre STOBIECKI, Madame Véronique LEGRAND).

## 2) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM, pour un produit fiscal attendu de **5 201 808 €**, soit :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	24.95 %	24.95 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.04 %	23.04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.57 %	51.57 %

**PRECISE** que :

- le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation s'élève à **2 598 044 €**,
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière bâti s'élève à **2 573 338 €**,
- le produit prévisionnel de la Taxe Foncière non bâti s'élève à **30 426 €**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM et lui donne tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision.

## 3) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,

**RAPPELLE** que conformément aux dispositions de la délibération n°180.22/2014 du 29 avril 2014, visée en sous-préfecture de Douai le 9 mai 2014, Monsieur le Maire dispose d'une délégation de l'assemblée délibérante, dans la limite de 6 millions d'euros, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions et limites ci-après définies ;

**DEFINIT** sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'encours de dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : **14 467 486.13 €**

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales.

Selon cette cotation, 100 % de l'encours de dette, composé de 18 contrats, est classé 1-A.

Pour information, les contrats classés 1-A concernent les contrats dont les indices sont exprimés en euros, à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Encours de dette envisagé pour l'année 2015 :	16 047 486.13 € soit :
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 :	14 467 486.13 €
Diminué du remboursement de l'annuité en capital :	- 1 420 000.00 €
Et augmenté du montant de l'emprunt prévu en 2015 :	3 000 000.00 €

Dont 100 % de dette classée 1-A

**AUTORISE** Monsieur le Maire, afin d'assurer le financement du programme d'investissement prévu au budget 2015 et notamment le programme de rénovation urbaine, à contracter, un ou plusieurs emprunts, en suivant la stratégie suivante :

#### Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Commune de Sin-le-Noble souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Conformément à l'article 2 ci-dessus, l'assemblée délibérante décide de déterminer le profil de sa dette comme suit :

**Encours de dette envisagé pour l'année 2015 :  
16 047 486.13 € dont 100 % de dette classée 1-A.**

#### Caractéristiques essentielles du ou des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor,

La durée des produits de financement ne pourra excéder 15 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couvertures pourront être :

- le T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire)
- le TAM (taux annuel monétaire)
- l'EONIA (Euro Overnight Interest Average)
- le TMO (taux moyen des obligations)
- le TME (taux moyen des emprunts d'Etat)
- l'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate)

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur Christophe DUMONT, Maire, dans le cadre de sa délégation :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux

- d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**RAPPELLE** qu'il sera donné information à l'assemblée délibérante des emprunts contractés dans le cadre de la délégation consentie au Maire, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

**4) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de provisionner la somme de 35 485,40 euros ;

**INDIQUE** que cette somme sera inscrite à l'article 6815.

**5) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe au budget primitif 2015.

**6) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice de l'année 2014.

**31<sup>ème</sup> PRINTEMPS CULTUREL DE SIN-LE-NOBLE**

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

**7) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de quinze mille euros (15 000 €) auprès de la Région, pour l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition du « Printemps Culturel de Sin-le-Noble » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes y afférents ;

**PRECISE** que la recette sera inscrite au budget communal, article 7412.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MADAME CAROLINE FAIVRE, ADJOINTE DELEGUEE A LA CULTURE, AUX FETES, A LA COMMUNICATION ET AUX CEREMONIES PATRIOTIQUES**

**8) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de fixer les tarifs des places du « Printemps Culturel de Sin-le-Noble » comme suit :

Artistes	Dates	Tarif unitaire (en €)		
		PLEIN	REDUIT	SCOLAIRE
Jean-Marie BIGARD	Samedi 2 mai 2015	25,00	20,00	10,00
Piège à Matignon (théâtre)	Jeudi 7 mai 2015	15,00	10,00	5,00
ARTUS	Mercredi 13 mai 2015	10,00	5,00	5,00
Charlélle COUTURE	Samedi 16 mai 2015	20,00	15,00	10,00
Pierre PERRET	Samedi 23 mai 2015	20,00	15,00	10,00

**PRECISE** que le tarif réduit s'adresse aux moins de 25 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux allocataires des minima sociaux, aux associations, aux comités d'entreprise, et au personnel communal, dans la limite de deux place par spectacle ;

**PRECISE** que le tarif scolaire s'applique aux élèves jusqu'au lycée ;

**PRECISE** qu'outre la vente de billet physique, une billetterie Internet sera mise en place, dans le respect des procédures en vigueur ;

**DECIDE** qu'un quota de 75 places exonérées sera attribué à chaque spectacle, afin de répondre aux besoins des productions, de la presse et aux nécessités de relations publiques de la Commune de Sin-le-Noble et **PRECISE** qu'elles seront remises en vente au moment de l'ouverture de la billetterie le soir du spectacle si elles n'ont pas été attribuées ;

**PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget communal, chapitre 70.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR PATRICK ALLARD, ADJOINT DELEGUE AUX SPORTS ET AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS**

#### **9) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la répartition proposée, concernant les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état ci-dessous :

#### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LA SAISON 2014-2015**

Associations	Subventions 2014		Subventions 2015 demandées	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Propositions
AÏKIDO SIN LE NOBLE		500,00 €	300,00 €	300,00 €
AMIS DU VIVIER	2 600,00 €	3 750,00 €		2600,00€
AS SIN ATHLETISME	3 600,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
AS SIN FOOT * (détail en annexe)	33 000,00 €		35 000,00 €	33 000,00 €
ASS DES COM.DE SIN LE NOBLE	100,00 €			PAS DE DEMANDE
ASS FOOT EN SALLE	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
ASS GYMNAS'TEAM	2 000,00 €		2 500,00 €	2 200,00 €
ASS SPORTIVE DU COLLEGE	250,00 €		250,00 €	250,00 €
ASS SPORTIVE DU LYCEE	200,00 €		200,00 €	200,00 €
ASSO CULTURES ET GENERATIONS	3 900,00 €		7 000,00 €	3 900,00 €
ASSO GYM FITNESS SINOISE	800,00 €		800,00 €	800,00 €
ASSO JUJUTSU BRESILIEN	<b>NOUVEAU CLUB</b>		100,00 €	100,00 €
BOUGER POUR SA SANTE	150,00 €		150,00 €	150,00 €
CLUB ALPIN FRANCAIS SIN LE NOBLE	<b>NOUVEAU CLUB</b>		100,00 €	100,00 €
COBRA BOXING CLUB		250,00 €		PAS DE DEMANDE
DOUAI SIN ATHLETISME	15 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
EPIS SPORTIFS ET CULTURELS				PAS DE DEMANDE
ESPACE LOISIRS ET SPORTS	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €

<b>ETOILE CYCLISTE SINOISE * (détail en annexe)</b>	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
<b>FOOT INDOOR ASSOCIATION</b>	PAS DE DOSSIER		PAS DE DEMANDE	
<b>JU JUTSU CLUB SIN LE NOBLE</b>	450,00 €		500,00 €	500,00 €
<b>JUDO CLUB SINOIS</b>	2 100,00 €	244,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
<b>KARATE CLUB SINOIS</b>	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 100,00 €
<b>LES EPIS FOOT</b>	7 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>LES ROBINS DES BOIS</b>	800,00 €		1 200,00 €	800,00 €
<b>OMS</b>	17 500,00 €		18 000,00 €	17 500,00 €
<b>PETANQUE SINOISE</b>	250,00 €		250,00 €	250,00 €
<b>PLONGEE CLUB MARTIN</b>	<b>NOUVEAU CLUB</b>		100,00 €	100,00 €
<b>RANDONNEURS CLUB SINOIS * (détail en annexe)</b>	1 010,00 €	200,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €
<b>SPORTS ET LOISIRS DES EPIS</b>	100,00 €		400,00 €	150,00 €
<b>TENNIS CLUB SINOIS * (détail en annexe)</b>	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TENNIS DE TABLE SIN LE NOBLE</b>	4 600,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
<b>UNION Avenir BASKET * (détail en annexe)</b>	15 000,00 €		PAS DE DEMANDE	
<b>UNION DECHY SIN BASKET * (détail en annexe)</b>	18 000,00 €		33 000,00 €	18 000,00 €
<b>UNION FOOTBALL CULTURE</b>	600,00 €		PAS DE DEMANDE	
<b>TOTAL</b>	<b>145 610,00 €</b>	<b>9 444,00 €</b>	<b>154 250,00 €</b>	<b>134 800,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	155 054,00 €			

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune à l'article 6574.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 31 voix favorables,

- 02 non participations au vote (Monsieur Patrick ALLARD, Monsieur Jean-Claude DESMENEZ).

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MADAME MARIE-JOSEE DELATTRE, ADJOINTE DELEGUEE A LA VIE ASSOCIATIVE, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT**

**10) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la répartition proposée, concernant les subventions de fonctionnement allouées aux associations locales, selon l'état ci-dessous :

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES 2015**

Associations	Subventions octroyées en 2014 en €	Proposition 2015
<b>Administration générale de la collectivité</b>		
Amicale du Personnel Communal	<b>3 400,00</b>	<b>2000,00</b>
<b>Fête et cérémonie</b>		
Bas de Sin	<b>500,00</b>	<b>600,00</b>
Comité des fêtes des Epis	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>
Deu Deuch Club Sinois	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
Épinettes Sinoises	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
Gare au Fou du Puits	<b>500,00</b>	<b>600,00</b>
Haut de Sin	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

Le St Barbe en Folie	-	300,00
Protection Civile	600,00	500,00
Comité du Quartier le Vieux Faubourg	150,00	300,00
<b>Aide aux associations</b>		
AATDM OM du Nord	120,00	120,00
Amis du Calvaire	300,00	300,00
APACER	150,00	150,00
Bonne Bêche	500,00	500,00
FNACA	300,00	300,00
PARTIR	550,00	550,00
Médailleurs du Travail	150,00	200,00
Pleurote Sinois	300,00	300,00
Solidarité du Poilu	500,00	500,00
Trésor de Vie	100,00	100,00
<b>Expression artistique – Musique et Danse</b>		
Musique Culture et Voyage (AMCV)	1 500,00	1 500,00
Centre Artistique Populaire Sinois	1 150,00	1 150,00
Sinergies	300,00	300,00
MJC – Maison des Arts	6 000,00	6 000,00
Association sinoise de peinture sur soie	100,00	100,00
<b>Interventions sociales – Santé</b>		
Alcool entraide du Nord	165,00	165,00
La Croix Bleue	350,00	350,00
Les Donneurs de Sang	250,00	250,00
Relook cœur Relook Social	200,00	200,00
<b>Action en faveur des personnes en difficultés</b>		
Secours Populaire Français	850,00	850,00
L'école à l'Hôpital et à domicile	100,00	100,00
AMMN (Mineurs marocains)	120,00	120,00
<b>Logement</b>		
Amicale de la maison de retraite P. Wautriche	150,00	150,00
Amicale de la CNL	150,00	150,00
Bien vivre chez soi	Pas de dossier	80,00
<b>Enseignements – Formation</b>		
Les cousettes sinoises	200,00	200,00
APE Primaire et Maternelle S. Lanoy	300,00	300,00
APE Sucrierie	200,00	300,00
APE Salengro	300,00	300,00
APE St Vincent de Paul	300,00	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>28 225</b>	<b>27 985</b>

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune, à l'article 6574.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 26 voix favorables,
- 07 non participations au vote (Monsieur Freddy DELVAL, Monsieur Henri JARUGA avec procuration de Madame Fatima LESPAIGNOL, Monsieur Pascal DAMBRIN, Monsieur Jean-Pierre BELINET et Madame Josyane BRIDOUX avec procuration de Monsieur Christian ENTEM).

## **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

### **11) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000,00 euros à l'association «SINergies» pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de son projet d'écriture « VIVA LES MOTS ! » ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au

budget de la Commune à l'article 6748.

**12) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de reconduire pour les exercices budgétaires 2015 et 2016 le mode de calcul du forfait communal de participation financière de participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat de l'école privée Saint Vincent de Paul ;

**DECIDE** de formaliser par voie de convention la participation financière de la Commune de Sin-le-Noble aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association et **PRECISE** que ladite convention sera échue au 31 décembre 2016 (inclus) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les démarches y afférent ;

**PRECISE** que la dépense en résultant sera affectée au chapitre 65.

**II/AFFAIRES SCOLAIRES**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

**14) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de dénommer le nouveau groupe scolaire, situé à la jonction du quartier des Epis et de l'EcoQuartier du Raquet «groupe scolaire Paulette Deblock » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes.

**14) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DESIGNE** Madame Johanne Masplet *en qualité de représentant du Conseil municipal chargé de siéger lors de la réunion de l'organisme de gestion de l'Ecole Saint Vincent de Paul, au cours de laquelle le budget sera débattu.*

**15) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention de « démarrage » au titre de l'exercice 2015 **d'un montant de 80,00 euros** à l'association « APE des Epis » ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune à l'article 6574.

**III/RESSOURCES HUMAINES**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR CRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

**16) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'abroger la délibération n°206.48/2014 du 29 avril 2014 en ce qu'elle arrête précisément le montant mensuel de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur effectuant des stages de plus de 2 mois consécutifs ou non, au sein de la collectivité ;

**AUTORISE** le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur qui effectuent des stages de plus de 2 mois consécutifs ou non, au sein de la collectivité, dont le montant correspond au montant minimal des gratifications des stagiaires de l'enseignement supérieur de plus de 2 mois, arrêté par les lois et règlements ;

**PRECISE** que la gratification calculée en fonction de la présence effective du stagiaire, sera versée mensuellement et proratisée pour des durées inférieures à des temps pleins ;

**PRECISE** le plafond de la sécurité sociale variant chaque année, la gratification aura vocation à évoluer au regard de la variation du plafond ;

**PRECISE** que le pourcentage du plafond de la sécurité sociale correspondant au montant minimal de la gratification accordée aux stagiaires étant également susceptible d'être revalorisé par le pouvoir réglementaire, le montant de la gratification aura également vocation à évoluer au regard de la revalorisation dudit taux ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

#### **IV/ SPORTS**

#### **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR PATRICK ALLARD, ADJOINT DELEGUE AUX SPORTS ET AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS**

##### **17) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de créer un tarif supplémentaire spécifique pour la restauration, relatif à la livraison de plateaux repas à des associations sportives organisant des stages ou séminaires ;

**FIXE** le prix du plateau repas à 5,10 euros ;

**DECIDE** que les modalités financières de la fourniture des repas pour ce type d'évènement associatif seront définies dans une convention financière et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits documents (nombre de repas, calcul du montant total dû ...) ;

**RAPPELLE** que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi que de la délibération du 04 avril 2014 consentant une délégation générale au maire pour accomplir au cours de son mandat divers actes d'administration, toute augmentation du tarif précédemment créé, en deçà du seuil fixé dans la délibération du 04 avril 2014, sera arrêtée par décision directe du Maire ;

**PRECISE** que la recette en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 70.

#### **DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) PROGRAMME 2015**

##### **18) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage du complexe sportif Jean Mercier ;

**DECIDE** de solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de l'éclairage du complexe sportif Jean Mercier ;

**ARRETE** le plan de financement suivant pour la rénovation de l'éclairage du complexe sportif Jean Mercier :

Dépenses € HT	Recettes € HT	Part de financement
Travaux 38 786	DETR	40 %
	15 514.40	60 %
	Ville	
	23 271.60	
	Total	100 %
	38 786.00	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités y afférentes ;

**DIT** que les dépenses seront prélevées au chapitre 23 et les recettes inscrites au chapitre 1321 du budget communal.

**19) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le projet de récupération des eaux de piscine lors des vidanges ;

**DECIDE** de solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la récupération des eaux de piscine lors des vidanges ;

**ARRETE** le plan de financement suivant pour le projet de valorisation des eaux de la piscine municipale lors des vidanges :

Dépenses € HT	Recette € HT	Part de financement
Achat de citerne 8 293.20	DETR	40 %
	3 317.28	60 %
	Ville	
	4 975.92	
	Total	100 %
	8 293.20	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités y afférentes ;

**DIT** que les dépenses seront prélevées au chapitre 21 et les recettes inscrites au chapitre 1321 du budget communal.

**VIE DES QUARTIERS, COHESION SOCIALE**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR DIDIER CARREZ, ADJOINT DELEGUE A LA DEMOCRATIE LOCALE ET PARTIVIPATIVE ET A LA VIE DES QUARTIERS**

**PROGRAMMATION PARTENARIALE - CONTRAT DE VILLE 2015**

**20) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de valider la programmation suivante :

Intitulé de l'action	Descriptif	Coût total	Subvention ACSE	Part ville	Autres financements	Service porteur
----------------------	------------	------------	-----------------	------------	---------------------	-----------------

<b>Ce n'est qu'un début</b>	Accompagnement à la création de conseils de quartiers par l'organisation et l'animation d'ateliers d'urbanisme.	18 180	14 544	3 636		Politique de la Ville et Démocratie Locale
<b>Atelier de remise en forme pour tous</b>	Mise en place d'atelier de musculation et de cardio sur le quartier des Epis.	49 450	39 560	9 890		Sports
<b>Orchestre pour tous</b>	Mise en place d'un atelier orchestral dédié aux enfants du centre social.	27 465	21 972	5 493		Pôle musique danse et théâtre (Ecole municipale de musique)
<b>Les dires en images</b>	Mise en place d'ateliers d'expression avec les habitants des Epis	5 000	4 000	1 000		Centre Social
<b>TOTAL</b>		<b>100 095</b>	<b>80 076</b>	<b>20 019</b>		

**DECIDE** de réaliser les projets en fonction de l'avis émis par l'Etat ;

**DECIDE** de solliciter l'aide financière de l'Etat la plus élevée possible, soit 80% du montant total des actions nouvelles et 50% du montant total des actions renouvelées ;

**DIT** que les dépenses seront prélevées aux chapitres 011 et 012 et les recettes au chapitre 74 du budget communal.

**21) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de valider la programmation suivante :

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Coût total</b>	<b>Subvention ACSE</b>	<b>Subvention ville</b>	<b>Autres financements</b>	<b>Association porteuse</b>
<b>Le Km d'Or</b>	Mise en place d'une démarche sportive autour de la course.	11 150	8 400	2 100	650	Avenir Social de Sin le Noble
<b>Sport en fête</b>	Mise en place d'ateliers sportifs dédiés aux enfants du quartier des Epis.	5 000	4 000	1 000		Les Epis Foot
<b>Ateliers d'initiation au basket</b>	Mise en place d'ateliers d'initiation au basket pour les enfants du quartier des Epis et du centre social.	15 000	12 000	3 000		Union Dechy Sin Basket Guesnain Pecquencourt
<b>Ecole de Pêche</b>	Mise en place d'atelier de découverte et d'apprentissage des différentes techniques de pêche.	5 000	2 500	2 500		Les Amis du Vivier
<b>Masque et identité, parcours vers la citoyenneté</b>	Mise en place d'ateliers artistiques autour de l'identité des quartiers des Epis	8 070	6 456	1 614		MJC – Maison des Arts

	et du Bivouac.					
<b>Prête-moi ta plume</b>	Mise en place d'ateliers d'écriture dédiés aux enfants des quartiers des Epis et du Bivouac.	12 000	6 000	6 000		SIN'ergies
<b>Ateliers décentralisés du Cirque Educatif</b>	Mise en place d'ateliers décentralisés du Cirque Educatif dédiés aux enfants des quartiers des Epis et du Bivouac.	17 000	5 000	5 000	7 000	Cirque Educatif
	<b>TOTAL</b>	<b>73 220</b>	<b>44 356</b>	<b>21 214</b>	<b>7 650</b>	

**DECIDE** de réaliser les projets en fonction de l'avis émis par l'Etat ;

**DECIDE** de verser les sommes dues par le biais de subventions exceptionnelles au titre de la programmation du contrat de ville 2015 ;

**DECIDE** de solliciter l'aide financière de l'Etat la plus élevée possible, soit 80% du montant total des actions nouvelles et 50% du montant total des actions renouvelées ;

**DIT** que les dépenses seront prélevées à l'article 6748 du budget municipal.

#### **FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS**

##### **22) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de permettre à l'Association du Comité de Gestion du Fonds de Participation aux Habitants de Sin-le-Noble de pérenniser son action sous réserve de l'attribution de la subvention du Conseil Régional ;

**DECIDE** d'attribuer à l'Association du Comité de Gestion du Fonds de Participation aux Habitants de Sin-le-Noble une subvention de fonctionnement de 5 733 euros au titre de l'année 2015 pour le FPH, soit un taux de participation communal de 30% sur un coût total prévisionnel d'opérations de 19 110 euros TTC ;

**DECIDE** d'attribuer à l'Association du Comité de Gestion du Fonds de Participation aux Habitants de Sin-le-Noble une subvention de fonctionnement de 600 euros au titre de l'année 2015 pour le « FPH Culture », soit un taux de participation communal de 30% sur un coût total prévisionnel d'opérations de 2 000 euros TTC ;

**DIT** que les dépenses seront prévues au budget communal, chapitre 65.

#### **« NOS QUARTIERS D'ETE »**

##### **23) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** de la programmation détaillée ci-dessous au titre de l'opération « Nos Quartiers d'Été »

<b>ASSOCIATION</b>	<b>EVENEMENT</b>	<b>DATE</b>	<b>MONTANT</b>
Comité des fêtes des Epis	Fête associative	14 juillet 2015	1 000 €
Marais Accueil	Anniversaire du géant Potleau	15 août 2015	1 000 €
Les Hauts de Sin	Fête de quartier	18 août 2015	1 000 €

**DECIDE** d'attribuer les subventions, reprises ci-dessus, sous réserve de l'existence de chaque événement sur le territoire et de l'attribution de la subvention NQE par la Région ;

**DIT** de prévoir ces dépenses à l'article 6748 du budget communal.

**PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE - REGION 2015**  
**DEMANDES DE SUBVENTION REGION « FONDS D'INITIATIVES DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS » (FITA)**

**24) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de proposer les 4 projets portés par la Commune, **constituant des actions nouvelles**, suivants :

**1 – FITA volet GUP investissement**

**Réaménagement d'espaces urbains avec les habitants :**

Dans le cadre de la démarche de concertation et de participation des habitants mise en place sur les 8 quartiers de la Commune, différents espaces à aménager en priorité dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité ont été priorités par les habitants et les partenaires en fonction de thématiques spécifiques :

- la sécurisation des espaces : réaménagement de la signalétique et traçage de passage piétons aux abords des écoles,
- la sécurité publique et la prévention de la délinquance : réaménagement de l'éclairage public et médiation,
- aménagement d'espaces de détente (mobilier urbain : bancs, poubelles, potelets...),
- entretien des espaces vert pour redynamiser les zones repérés par les habitants qui manque de végétalisation (travaux d'élagage et de végétalisation).

Les projets d'aménagements priorités par les habitants sont les suivants :

- Réaménagement de la place de la Montée,
- Création d'un City Stade rue Mahieu (Montée),
- Création un espace vert de détente à proximité de la Maison de quartier rue Sémard (Montée),
- Réorganisation des plans de circulation aux abords des Ecoles (Sucrierie, Molière, Langevin, Suzanne Lannoy, Salengro),
- Végétalisation d'espaces verts (Bivouac, Epis, Montée, Centre-ville).

L'échéancier prévisionnel des projets d'aménagements pour 2015 est le suivant :

LES TRAVAUX PAR LOT	ECHEANCIER 2015
- Signalétique et traçage (abords des écoles), - Eclairage public (sur espaces dédiés Montée et Centre-ville), - Mobilier urbain (City Stade Montée), - Elagage et végétalisation (espace vert de détente à la Montée).	mars à octobre 2015 mars à décembre 2015 mars à octobre 2015 mars à septembre 2015

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Signalétique et traçage : 70 000 € - Eclairage public : 90 000 € - Mobilier urbain : 50 000 € - Elagage et végétalisation : 90 000 €	300 000 €	REGION	150 000 €
		VILLE	150 000 €

## **2 - FITA volet GUP fonctionnement**

### **Mise en place d'une démocratie participative :**

Le projet consiste à mettre en place un plan de concertation à l'échelle de la Commune de Sin-le-Noble permettant, à titre principal, la constitution de 8 conseils de quartiers.

L'objectif est d'associer les habitants, les professionnels et les acteurs du développement au maintien du cadre de vie de leurs quartiers pour :

- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- mobiliser et faire participer les habitants,
- co construire avec les habitants et les partenaires des projets d'aménagement urbains,
- renforcer l'image de l'action des élus sur le territoire.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES TTC</b>	
Mise en place d'une démocratie locale	28 496 €	REGION	19 948 €
		VILLE	8 548 €

### **3- FITA volet participation des habitants :**

- **Consommateurs citoyens :**

Le projet consiste à créer un lieu où les habitants de la Commune peuvent avoir des informations et des formations autour des problèmes de la vie quotidienne, permettant d'être des consommateurs citoyens responsables et solidaires.

Les thèmes peuvent être très variés, selon l'actualité collective ou individuelle : les économies d'énergie, le traitement des déchets, la gestion du budget, la banque, le crédit, l'équilibre alimentaire, les actes de consommation courants, les assurances, le logement, les institutions et administrations.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES TTC</b>	
Consommateurs citoyens	11 000 €	REGION	7 700 €
		VILLE	3 300 €

- **Atelier d'initiation à la « Musique Assistée par Ordinateur » (MAO) et studio d'enregistrement :**

Le projet consiste à réaliser des ateliers d'initiation et de découverte du « mix et de la MAO » (Musique Assistée par Ordinateur). Il s'agit de proposer une nouvelle activité sur ces quartiers identifiés, réflexion issue des comités des usagers des Centre Sociaux, et de la démarche de concertation avec les habitants menée sur la Commune.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES TTC</b>	
---------------------	--	---------------------	--

Atelier d'initiation à la « Musique Assistée par Ordinateur » (MAO) et studio d'enregistrement	30 000 €	REGION	15 000 €
		VILLE	15 000 €

**DECIDE** de solliciter auprès de la Région, une subvention aux taux relatifs à chaque projet ;

**DECIDE** de réaliser les projets en fonction de l'avis émis par la Région ;

**DECIDE** de prendre en charge l'autre partie de la dépense ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;

**DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

**25) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**CONSIDERE** que l'action « *Redonner une identité à mon quartier* », portée par la MJC-Maison des Arts s'inscrit dans la démarche de participation et de concertation avec les habitants initiée par la Commune de Sin-le-Noble ;

**APPROUVE** le projet détaillé ci-après, présenté par l'association, et notamment les termes financiers de celui-ci :

*Le projet consiste à redynamiser l'espace Robespierre qui comprend un bâtiment restaurant scolaire, la bibliothèque, et la maison des Arts avec une cour intérieure. Devant l'espace ont été aménagés « un théâtre de plein air » fortement dégradé maintenant et une place très peu fréquentée dont les recoins sont occupés par des jeunes désœuvrés, peu intégrés dans la vie du quartier.*

*Les objectifs de cette action sont de :*

- Développer le lien entre habitants et structures culturelles (MJC Maison des Arts et bibliothèque),*
- Valoriser l'image du quartier en améliorant la qualité de l'environnement par le biais de plantations et de la réhabilitation du théâtre (fresque),*
- Apporter un nouveau regard sur les plantes, le végétal, les formes, en particulier par le théâtre d'ombre,*
- Mieux impliquer les habitants à la vie de leur quartier, faire qu'ils s'approprient davantage l'espace.*

*Le plan de financement de cette opération est le suivant :*

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Redonner une identité à mon quartier	10 000 €	REGION	7 000 € (versés directement à l'association)
		VILLE	3 000 € (valorisation de la subvention de fonctionnement annuelle de la MJC)

**DECIDE** de prendre subventionner l'association pour la réalisation de l'action, à hauteur de 30% du budget de l'action (tel que détaillé ci-avant) sous réserve de l'avis émis par la Région ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;

**DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

## VI/AFFAIRES SOCIALES

### SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MADAME ISABELLE TAILLEZ, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, A LA PETITE ENFANCE ET AU LOGEMENT

#### **26) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE**, en application de ce dispositif, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, pour l'Espace Multi-accueil Françoise Dolto :

	Revenu plafond	Revenu plancher	Taux d'effort %	Tarif sinois plafond	Tarif sinois plancher	Tarif non sinois plafond	Tarif non sinois plancher
1 enfant	4845,51	647,49	0,06	<b>2,91</b>	<b>0,39</b>	<b>3,49</b>	<b>0,47</b>
2 enfants			0,05	<b>2,42</b>	<b>0,32</b>	<b>2,90</b>	<b>0,38</b>
3 enfants			0,04	<b>1,94</b>	<b>0,26</b>	<b>2,33</b>	<b>0,31</b>
4 à 7 enfants			0,03	<b>1,45</b>	<b>0,19</b>	<b>1,74</b>	<b>0,23</b>
8 enfants et +			0,02	<b>0,97</b>	<b>0,13</b>	<b>1,16</b>	<b>0,16</b>

**PRECISE** que le tarif horaire de la **place d'éveil**, en lien conventionnel avec le Département du Nord, en application de ce dispositif, sera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 de **0,38€** ;

**PRECISE** que le tarif horaire de la **place d'urgence**, correspondant à l'accueil d'un enfant placé en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour la participation du Département d'Eveil correspondant au tarif moyen de la structure de l'année N-1 (montant total des participations familiales/nombre total d'heures facturées) soit **1,59€**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

**PRECISE** que le tarif horaire de l'accueil d'**enfants en situation de handicap** (bénéficiaires de l'AEEH) à charge de la famille (même si ce n'est pas celui accueilli) permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur ;

**DECIDE**, qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, pour les familles, membres du personnel communal seront appliqués les pourcentages suivants :

- réduction de 10% pour les familles sinoises,
- réduction de 10% augmentée d'une majoration de 20% pour les familles extérieures ;

**DECIDE** que les heures supplémentaires seront facturées à **2,91€** pour les sinois et à **3,49€** pour les extérieurs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

**PRECISE** que les recettes en résultant sont affectées à l'article 7066.

### SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE

#### **27) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** de l'éligibilité de trois actions au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, au sein de la Commune de Sin-le-Noble.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de Sin-le-Noble et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et, le cas échéant, à accomplir tous les actes afférents à ce projet ;

**PREND ACTE** que la Commune de Sin-le-Noble pourra percevoir une subvention maximale de prestation de service de 2 354 euros pour chacune des actions, qui pourra être revue en fonction du compte de résultat.

## **VII/URBANISME, FONCIER**

### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR JEAN-PAUL HOURNON, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AU PATRIMOINE, AUX GRANDS PROJETS ET AUX TRAVAUX**

#### **28) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'abroger la délibération du 25 mai 2010 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols sous forme de Plan Local d'Urbanisme ainsi que la délibération du 28 septembre 2011 relative à la définition des modalités de la concertation préalable, la mission initiale qui avait été confiée au bureau d'études Orgeco pour la révision du POS sous forme de PLU ayant été interrompue au terme de la première étape de cette mission, le 28 février 2012 ;

**DECIDE** de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols afin d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme, modifiés ;

**DECIDE** d'engager, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes et organismes concernés, dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la période de révision jusqu'à l'arrêt de projet du PLU par le Conseil municipal et de fixer les modalités suivantes pour la concertation qui revêtira les formes suivantes :

- publication dans le bulletin municipal, sur le site internet de la Commune et dans les notes d'information de la Commune, les principales informations se rapportant à la révision du POS sous forme de PLU et à son état d'avancement ;
- recueil en mairie de l'avis des habitants et des associations, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- organisation de réunions publiques, notamment dans le cadre des conseils de quartier, au cours desquelles seront respectivement présentés le diagnostic territorial avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et l'arrêt de projet de PLU avant que le Conseil municipal n'ait débattu sur ces derniers ;

**DECIDE** d'associer les services de l'Etat (D.D.T.M) à l'élaboration du projet de PLU, conformément aux articles L. 121-4 et L. 123-7 du Code de l'urbanisme ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible de financer cette opération et de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la Commune correspondant à la révision du POS sous forme de PLU ;

**DECIDE** d'inscrire les dépenses occasionnées pour les études et la révision du POS dans la section d'investissement du budget ; ceci donnant droit aux attributions du fonds de compensation de la T.V.A ;

**DECIDE** de constituer un Comité consultatif chargé de suivre les travaux de l'élaboration du P.L.U et **PRECISE** que le nombre de membres y siégeant et sa composition sera arrêtée par l'assemblée délibérante ;

**PRECISE** que conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme,

la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord,
- à Messieurs les Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional,
- à Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Douai, de la Chambre des Métiers de Douai et de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais,
- à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis,
- à Madame la Présidente du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Douaisis,
- à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ;

**PRECISE** que conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et aux Services Techniques Municipaux durant **UN MOIS** et d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le Département.

## **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

### ***RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES EPIS***

#### **29) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de retirer la délibération n°470.140/2013 du Conseil municipal du 26 novembre 2013 visée en sous-préfecture de Douai le 06 décembre 2013 et la délibération complémentaire n° 493.111/2014 du Conseil municipal du 05 novembre 2014, visée en sous-préfecture de Douai le 12 novembre 2014.

#### **30) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**CONSTATE la désaffectation** des parcelles AB n° 345-347-349-353-358-351-357-361-362 représentant une surface de 7 535 m<sup>2</sup> appartenant ou assimilées au domaine public communal ;

**APPROUVE le déclassement** desdites parcelles afin de les incorporer au domaine privé communal en vue d'en permettre la cession à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat.

#### **31) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de vendre, à l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, les parcelles AB n° 249p-260p-241p-270p-292p-272 et 315p (destinées à devenir les parcelles cadastrées section AB n° n° 347, 349, 345, 362, 351, 357, 361, 353 et 358 ) représentant une surface globale de 7535 m<sup>2</sup>, au prix de **113 025,00 euros HT** (15,00 euros HT le m<sup>2</sup>) et **PRECISE** qu'à ce prix s'ajoutera le montant de la T.V.A immobilière au taux en vigueur (T.V.A calculée sur marge) versé par l'acquéreur lors de la signature de l'acte authentique de vente ;

**DECIDE** que les frais de géomètre inhérents à la présente transaction sont pris en charge par la Commune et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;

**DECIDE** de confier à Maître Eric ALLARD, Notaire à Douai, le soin de rédiger l'acte de vente authentique et de procéder aux formalités d'enregistrement auprès du Service de la Publicité Foncière ;

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la cession en cours ;

**PRECISE** que la recette en résultant sera inscrite au chapitre 77 de l'exercice 2015.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR JEAN-PÄUL HOURNON, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AU PATRIMOINE, AUX GRANDS PROJETS ET AUX TRAVAUX**

**32) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de mettre en vente l'ensemble immobilier cadastré en section AS n° 588, 589 et 590 pour une superficie de 234 m<sup>2</sup>, au prix fixé par le service du Domaine, à savoir 21 000,00 euros dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette transaction ;

**DECIDE** de charger Maître Florent Telliez, Notaire à Douai, de la mise en vente des parcelles AS n° 588, 589 et 590, ainsi que des formalités légales de publicité ;

**DECIDE** que la recette résultant de la cession sera inscrite au chapitre 77.

**33) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de mettre en vente de la parcelle communale BK n° 104 (995 m<sup>2</sup>) au prix fixé par le service du Domaine, à savoir **64 500,00 euros**, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur ;

**PRECISE** que les frais de géomètre liés au bornage de la parcelle BK n° 104 seront supportés par l'acquéreur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette transaction ;

**DECIDE** de charger Maître Franz Quatreboeufs, Notaire à Douai, de la mise en vente de la parcelle BK n° 104 (995 m<sup>2</sup>), ainsi que des formalités légales de publicité ;

**DECIDE** que la recette résultant de la cession sera inscrite au chapitre 77.

**VIII/SANTE**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE DESMENEZ, ADJOINT DELEGUE AU STATIONNEMENT, A LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES, A LA SECURITE ROUTIERE, A LA CIRCULATION ET A LA PROPRETE**

***CONSULTATIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE ET SUR SES COMPOSANTES***

**34) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**EMET un avis favorable** sur le projet de programme d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA).

**35) A l'unanimité des 33 membres présents et représentés,**

**EMET un avis favorable** sur l'avenant au schéma régional d'organisation de l'offre de soins.

## **IX/ EAU, ASSAINISSEMENT**

### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MONSIEUR FREDDY DELVAL, ADJOINT DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT, AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES, A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET AUX CIMETIERES**

*Madame Josyanne Bridoux se lève et quitte la séance à 23h22, avant qu'il ne soit débattu de la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour. Elle représentait Monsieur Christian Entem. A compter de son départ, elle n'est ni excusée ni représentée.*

#### **36) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2013 établi par la Communauté d'Agglomération du Douaisis, au titre de sa compétence « eau potable », et adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 19 décembre 2014 ;

**PRECISE** que conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé à une mise à disposition du public dudit rapport, « dans les quinze jours qui suivent [sa] présentation devant le conseil municipal [...] ».

**AFFICHE ET PUBLIE, LE 31 MARS 2015 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**Le Maire**

**Christophe DUMONT**